

Une épidémie d'escroqueries informatiques au Canada

Le 29 septembre 2011, OTTAWA – La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Centre antifraude du Canada (CAFC) lancent l'avertissement suivant : si vous recevez un appel d'une personne qui prétend être en mesure de protéger votre ordinateur contre les virus, la meilleure chose à faire est de raccrocher. Ne fournissez à cette personne ni les codes d'accès à votre ordinateur ni les renseignements relatifs à votre carte de crédit.

Les escroqueries liées aux logiciels antivirus ont pris des proportions épidémiques au Canada et représentent aujourd'hui entre 70 et 80 % des cas de fraude signalés chaque jour au Centre antifraude du Canada (CAFC). « Nous avons commencé à recevoir des appels au sujet d'escroqueries liées aux logiciels antivirus en mars 2010. Depuis, les appels du genre se multiplient. Il s'agit maintenant du type de fraude que nous traitons le plus souvent », affirme le sergent d'état-major Paul Proulx du CAFC.

Cette hausse marquée signifie que cette escroquerie fonctionne; de plus en plus de Canadiens en sont la cible. « Un fraudeur qui est en mesure d'ouvrir une session dans votre ordinateur pourra avoir accès à tous les renseignements personnels qui s'y trouvent, y compris vos données bancaires », signale le serg. Proulx.

Voici un stratagème courant : un soi-disant représentant de Microsoft ou d'une autre entreprise de logiciels de bonne réputation vous appelle et vous demande si votre ordinateur est lent ou s'il ne fonctionne pas bien. Il vous offre par la suite de réparer votre ordinateur à partir d'Internet et affirme que, pour ce faire, il doit installer un logiciel sur l'appareil ou obtenir votre permission d'accéder à votre ordinateur à distance. Le paiement du logiciel ou des services de réparation se fait par carte de crédit et les montants imputés au compte des victimes varient généralement de 35 à 470 \$ par appel.

Permettre à un tiers de télécharger un logiciel sur votre ordinateur ou d'accéder à distance à votre ordinateur comporte de graves risques. Des logiciels malveillants pourraient être installés sur l'appareil dans le but d'obtenir des données de nature délicate, comme vos noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour vos opérations bancaires en ligne, de l'information sur un compte bancaire et des renseignements sur votre identité. Ces renseignements peuvent ensuite être utilisés pour vider vos comptes bancaires et porter des montants à vos comptes de crédit. Votre ordinateur pourrait aussi être intégré à un réseau de zombies (botnet), c'est-à-dire qu'il pourrait être utilisé à votre insu par des malfaiteurs pour frauder d'autres personnes, transmettre des virus à vos amis ou surcharger des réseaux informatiques. Le deuxième objectif principal de l'escroquerie liée aux logiciels antivirus est l'obtention des données de vos cartes de crédit. Une fois qu'un criminel a ces renseignements, il peut faire des achats au moyen de votre compte de crédit sans votre autorisation.

Les Canadiens doivent savoir que les escroqueries liées aux logiciels antivirus ne se font pas toujours par téléphone. Bon nombre de personnes qui appellent au CAFC disent avoir été victimes d'une fraude après avoir répondu à des messages éclair faisant l'annonce de logiciels antivirus sur Internet.

Le sergent d'état-major Proulx donne le conseil simple suivant : « Si vous craignez vraiment que des virus infectent votre ordinateur, agissez de façon préventive : installez sur votre appareil un logiciel antivirus acquis d'une source fiable et tenez-le à jour. Si une personne vous appelle de façon inattendue pour vous vendre un antivirus ou vous offrir de réparer votre ordinateur, il s'agit probablement d'une arnaque. N'oubliez pas qu'il n'est pas impoli de raccrocher au nez de quelqu'un qui essaie de vous voler de l'argent ou vos renseignements personnels. »

« Lorsqu'il est question de cybersécurité, chacun de nous a un rôle à remplir, » a affirmé le ministre de la Sécurité publique Vic Toews. « La Stratégie de cybersécurité du Canada est le plan du gouvernement pour sécuriser les systèmes cybernétiques du Canada et pour aider les Canadiens à se protéger, à protéger leurs familles et leurs renseignements personnels en ligne. »

Pour connaître les nouvelles tendances en matière de fraude, obtenir des conseils pour vous protéger et consulter des guides pour les victimes qui vous aideront à vous remettre de la perte que vous avez subie, visitez le nouveau site Web du Centre antifraude du Canada au www.centreantifraude.ca. Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie nationale de cybersécurité, veuillez consulter le site Web <http://www.securitepublique.gc.ca/cyber>

La fraude : Identifiez-la, signalez-la, enrayez-la.

- 30 -

Renseignements supplémentaires :

Centre antifraude du Canada
1-888-495-8501

Gendarmerie royale du Canada
Relations avec les médias
(613) 843-5999